



Une cité, devant loger les locaux de plusieurs institutions publiques, détruites lors du séisme du 12 janvier 2010, sera bientôt construite au centre-ville de la capitale haïtienne, Port-au-Prince, a appris Haïti Press Network.

Le directeur de division l'unité de construction de logements et de bâtiments publics (UCLBP), Michel Prémumé, et celui de la Direction générale des impôts (DGI), Jean-Baptiste Clark Neptune ont indiqué, mardi lors d'une conférence de presse, que tout est fin prêt pour lancer le processus d'expropriation des immeubles situés dans l'air choisi pour ériger la nouvelle cité.

« Le projet de construction de bâtiments publics sera exécuté sur 30 hectares de terre, au centre ville de la capitale, au regard de l'arrêté présidentiel du 25 mai 2012 », a fait savoir Jean-Baptiste Clark Neptune.

Le directeur de la DGI a informé que l'institution qu'il dirige a déjà entamé les démarches nécessaires auprès des propriétaires pour pouvoir les indemniser suivant les principes de droit.

« Au mois d'octobre écoulé, près de 513 titres ont été déposés à la DGI. Pour le moment, ils sont évalués à près de 600 », a indiqué Jean-Baptiste Clark Neptune.

Il a précisé, par ailleurs, que « ceux qui n'ont pas de titres de propriétaires ou qui ne peuvent pas justifier leurs propriétés ne seront pas indemnisés. »

Michel Prémumé a précisé que, « l'État dispose d'un **budget d'environ 150 millions de dollars US** provenant de plusieurs sources : **Péto Caribe**, trésor public et des fonds de l'annulation de la dette d'Haïti ».

« Le montant, a assuré Michel Prémumé, est disponible. Il ne reste maintenant que le processus d'indemnisation pour commencer avec les travaux. »

Après le **séisme** dévastateur de janvier 2010, le président d'alors, René Préval avait – par arrêté en date du 2 septembre 2010 – déclaré le centre ville de Port-au-Prince (près de 200 hectares de terre) d'utilité publique.

À son investiture, le 56^e président de la République, Michel Joseph Martelly, lui, a pris un autre arrêté, abrogeant celui de son prédécesseur, déclarant une partie du centre ville d'utilité publique.

Sylvestre Fils Dorcilus

sylvestref.d@hpnhaiti.com

Twitter : @hpnhaiti / @sfdorcilus

Photo : SFD